



PREAVIS MUNICIPAL No 06/2011 AU CONSEIL COMMUNAL DE MORRENS

LEGISLATURE 2011-2016
DEMANDE DE PROLONGATION DU CREDIT EN COMPTE COURANT
DEBITEUR AUPRES DE LA BANQUE CANTONALE VAUDOISE

Madame la Présidente, Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité est au bénéfice, depuis de très nombreuses années, d'un compte courant débiteur d'une valeur nominale de Fr. 200'000.- auprès de la Banque Cantonale Vaudoise.

Ce compte courant nous permet de prélever des sommes relativement modestes jusqu'à concurrence du montant indiqué ci-dessus lorsque nous manquons momentanément de liquidités et que nous avons à nous acquitter de nos engagements sans devoir forcément recourir à l'emprunt.

Bien que très rarement utilisé, ce compte pourrait nous rendre des services appréciables.

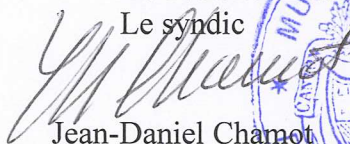
Il incombe au Conseil communal d'autoriser la Municipalité à prendre un engagement pour la durée de la législature.

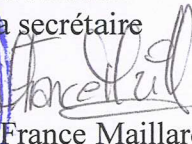
Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité sollicite de votre Conseil l'autorisation de prolonger ce crédit en compte courant débiteur (No S0872.21.70) de Fr. 200'000.- auprès de la BCV pour la législature 2011-2016 soit du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2016.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire


Jean-Daniel Chamot


Marie-France Maillard



Adopté lors de la séance de la Municipalité du 30 mai 2011.

C.C. du 08 juin 2011
Réf. :J.-D. Chamot
Morrens, le 30 mai 2011